

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 735 878

②1 N° d'enregistrement national :

95 07338

⑤1 Int Cl[®] : G 02 C 5/14

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 20.06.95.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 27.12.96 Bulletin 96/52.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : TREDOULAT RENE — FR.

⑦2 Inventeur(s) :

⑦3 Titulaire(s) :

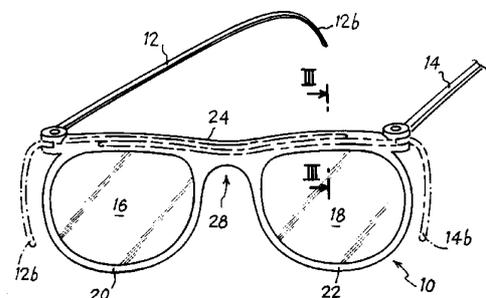
⑦4 Mandataire : CABINET BEAU DE LOMENIE.

⑤4 MONTURE DE LUNETTES.

⑤7 Monture de lunettes comportant un corps de monture (10) et deux branches (12 et 14) susceptibles d'être insérées dans la partie supérieure (24) du corps et d'en être extraites pour adopter une position d'utilisation.

Les logements des branches dans la partie supérieure (24) sont constitués par un tube unique (26) apte à recevoir les deux branches. Ce tube présente deux extrémités opposées ouvertes (30, 32) situées aux deux extrémités latérales opposées de la partie supérieure (24) du corps (10).

Les extrémités avant (12a, 14a) des branches (12, 14) sont effilées, ces branches étant susceptibles de se croiser pour être toutes deux insérées dans le tube (26).



FR 2 735 878 - A1



La présente invention concerne une monture de lunettes comportant un corps de monture, deux branches, des moyens pour fixer deux verres de lunettes audit corps, et des moyens formant logement, ménagés dans une partie supérieure du corps. Les branches sont susceptibles d'être au moins partiellement insérées dans ces moyens formant logement pour adopter une position de repos dans laquelle elles s'étendent au-dessus des emplacements des deux verres et d'en être extraites pour adopter une position d'utilisation dans laquelle elles s'étendent dans une direction sensiblement perpendiculaire au plan moyen de ce corps. Ces branches sont flexibles et présentent, chacune, une extrémité avant et une extrémité arrière respectivement proche et éloignée du corps de monture en position d'utilisation.

Le plan moyen du corps de monture est sensiblement vertical lorsque l'utilisateur porte les lunettes. De manière générale, les différentes positions et directions des divers éléments de la monture (avant, arrière, vertical, horizontal) sont celles des conditions normales de port de la monture, dans lesquelles les verres sont globalement verticaux, tandis que les branches sont globalement horizontales jusqu'aux oreilles du porteur.

La demande de brevet européen n° 0 354 051 divulgue une monture de ce type, dans laquelle les moyens formant logement sont constitués par deux canaux parallèles, recevant chacun l'une des branches et ménagés dans la barre supérieure de la monture. Même si l'on tente de doter les branches et les tubes de sections aussi réduites que possible, l'encombrement total des moyens formant logement est relativement important et la barre supérieure doit par conséquent être suffisamment épaisse. Par ailleurs, les deux tubes étant parallèles, les sorties des deux branches sont également parallèles et ne sont par conséquent pas alignées selon la direction générale de la barre supérieure de la monture. Il en résulte une dissymétrie puisque les points de raccordement des branches à la monture ne peuvent pas être situés au même niveau, soit horizontalement, soit verticalement.

L'ensemble est donc relativement disgracieux du fait à la fois de l'épaisseur importante de la barre supérieure de la monture et de la dissymétrie.

L'invention se propose de remédier à ces inconvénients en diminuant l'épaisseur de la barre supérieure de la monture et en réalisant une symétrie extérieure parfaite.

Ce but est atteint grâce au fait que les moyens formant logement sont constitués par un tube unique apte à recevoir les deux branches, ce tube étant ménagé dans la partie supérieure du corps de monture, s'étendant, dans une direction dite "transversale", au-dessus des emplacements des deux
5 verres, et présentant deux extrémités opposées ouvertes, respectivement situées à une première et à une deuxième extrémités latérales de la partie supérieure du corps de monture, et que les extrémités avant des branches sont effilées, lesdites branches étant susceptibles de se croiser pour être toutes deux insérées dans ledit tube unique.

10 Le fait de remplacer les deux tubes de l'art antérieur par un tube unique permet de diminuer l'épaisseur de la partie supérieure de la monture puisque, même si la section intérieure du tube unique est légèrement supérieure à celle de l'un des deux tubes de l'art antérieur, l'épaisseur de la paroi du tube ne se retrouve que deux fois dans la section de la partie
15 supérieure de la monture, quelle que soit la direction considérée dans cette section. En revanche, dans l'art antérieur, dans la direction dans laquelle les deux tubes sont juxtaposés, on devait loger au total quatre fois l'épaisseur d'un tube en plus des dimensions des sections internes des tubes selon cette direction.

20 Les deux branches devant être insérées dans des sens opposés à l'intérieur du même tube, le risque existe qu'elles ne se gênent mutuellement ou même que l'insertion soit totalement bloquée si les extrémités avant des deux branches viennent en contact de butée l'une avec l'autre. Ce risque est éliminé grâce au fait que, conformément à l'invention, les extrémités avant
25 des deux branches sont effilées. En effet, même si elles se touchent, il est impossible qu'un contact de butée s'instaure et elles sont naturellement déviées l'une par rapport à l'autre, de sorte que leur insertion dans le tube unique s'effectue sans aucun problème.

Les deux branches coulissent donc l'une sur l'autre et viennent
30 naturellement occuper de façon optimale l'espace intérieur du tube. On a ainsi constaté que, pour une section donnée des branches, la section interne du tube unique peut n'être comprise qu'entre 1,3 et 1,7 fois la section de l'un des deux tubes de l'art antérieur.

L'invention sera bien comprise et ses avantages apparaîtront mieux à
35 la lecture de la description détaillée qui suit, d'un mode de réalisation

indiqué à titre d'exemple non limitatif. La description se réfère aux dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective schématique d'une monture conforme à l'invention,
- 5 - la figure 2 est une vue de dessus de la monture de la figure 1,
- la figure 3 est une vue en coupe selon la ligne III-III de la figure 1,
- la figure 4 est une vue partielle en coupe selon la ligne IV-IV de la figure 3,
- les figures 5 et 6 sont respectivement des vues en élévation et de
10 dessus, de la région d'extrémité avant d'une branche de la monture selon l'invention,
- les figures 7 et 8 sont des vues en coupe, respectivement horizontale et verticale, montrant un organe d'articulation de l'une des branches de la monture,
- 15 - les figures 9 et 10 sont des vues en coupe, respectivement horizontale et verticale, de l'une des pièces de l'organe d'articulation,
- la figure 11 est une coupe verticale d'une autre pièce de cet organe,
- la figure 12 est une vue de dessus de la pièce de la figure 11, et
- les figures 13, 14 et 15 sont des coupes horizontales montrant
20 l'organe d'articulation dans plusieurs positions angulaires de la branche.

La monture de la figure 1 comporte un corps de monture 10, deux branches 12 et 14, et deux verres de lunettes 16 et 18. Dans l'exemple représenté, cette monture comporte des cerclages de verres classiques 20 et 22, auxquels les verres peuvent être fixés en étant insérés dans des rainures
25 appropriées.

La partie supérieure 24 du corps de la monture comporte des moyens formant logement constitués par un tube unique 26 mieux visible sur les figures 3 et 4. Sur la figure 1, les branches 12 et 14 sont représentées en traits pleins dans leur position d'utilisation, dans laquelle elles sont
30 sensiblement perpendiculaires au plan moyen du corps de monture. Elles sont également représentées en traits mixtes interrompus dans une position de repos, dans laquelle elles sont insérées dans le tube 26 et s'étendent au-dessus des emplacements des deux verres 16 et 18. En fait, elles sont insérées sur pratiquement toute leur longueur, seules leurs parties
35 d'extrémité arrière 12b et 14b, qui viennent se placer derrière les oreilles du porteur de lunettes, restent en dehors du tube.

Le tube 26 est seulement réalisé dans la partie supérieure 24 du corps de monture, de sorte que les cerclages de verre 20 et 22 peuvent être très fins et être réalisés en matière plastique (acétate), en écaille, ou encore en métal. En fait, il n'existe aucune contrainte quant au mode de fixation des verres 16 et 18 au corps de monture 10. Ainsi, les cerclages 20 et 22 ne sont pas obligatoirement présents, puisque les verres peuvent être fixés à l'aide de fils de Nylon insérés dans des rainures de ces verres et fixés à la partie supérieure 24, ou encore être directement fixés sur cette partie supérieure 24 à l'aide de vis les traversant.

Le tube 26 s'étend continûment au-dessus des emplacements des deux verres et au-dessus du pont du nez 28, dans une direction dite "transversale". Il présente deux extrémités opposées 30 et 32, respectivement situées à une première et à une deuxième extrémité latérale de la partie supérieure 24 du corps de monture 10. Les extrémités latérales sont pourvues d'organes d'articulation 34 et 36 pour les branches 12 et 14.

Le tube 26 suit le pont du nez et peut même servir de pont du nez. En fonction de l'esthétique recherchée, il peut présenter, dans cette région, une ondulation vers le bas.

La figure 2 est schématique et ne montre du tube 26 que son contour externe, indiqué par des traits interrompus. On voit que le tube est galbé pour globalement épouser la forme du visage. Ce tube est mieux visible sur les figures 3 et 4. On l'a doté d'une section circulaire, mais il doit être entendu que sa section peut être différente, éventuellement rectangulaire ou ovale. Lorsqu'elles occupent leur position de repos, les deux branches 12 et 14 sont juxtaposées à l'intérieur du tube 26.

Les figures 5 et 6, montrent, respectivement en élévation et en vue de dessus, la portion d'extrémité avant de la branche 12. On voit sur ces figures que l'extrémité avant 12a est effilée. L'extrémité avant 14a de la branche 14 est évidemment identique. Grâce à cette conformation, même si les extrémités avant 12a et 14a des branches rentrent en contact au cours de leur insertion dans le tube 26, aucun blocage ne peut survenir puisque les branches se dévient mutuellement et viennent naturellement coulisser l'une sur l'autre. Par ailleurs, du fait de leur flexibilité, elles peuvent épouser le galbe ou l'ondulation du tube, sans que leur insertion dans ce tube soit rendue plus difficile.

Plus précisément, on voit sur la figure 5 que l'extrémité avant 12a comporte deux pans inclinés 38 et 40 qui, en élévation, délimitent un dièdre. Dans l'exemple représenté, ces deux pans inclinés sont réalisés sur les deux plus grands côtés de la section des branches. Ils jouent le rôle de rampes qui tendent à dévier les deux branches l'une par rapport à l'autre lorsque leurs extrémités avant entrent en contact.

Le fait de prévoir ces deux rampes peut suffire à dévier les deux branches, et les pans inclinés peuvent effectivement être réalisés comme un dièdre, auquel cas leur ligne d'intersection constitue une arête rectiligne. Toutefois, comme on le voit sur la figure 6, la ligne d'intersection des deux pans inclinés 38 et 40 est globalement concave et présente une pointe saillante 42. Ainsi, la surface frontale des extrémités avant des branches est extrêmement limitée et aucun contact de butée frontale ne peut avoir lieu.

Cette forme particulière de l'extrémité avant des branches peut être obtenue par affûtage, affilage et émorfilage.

Notons encore que l'extrémité avant de la branche 12 comporte un bec 44 présentant une face active 44a dirigée vers l'arrière, et une zone concave 46, dont on précisera l'utilité dans la suite. La branche devant être extrêmement fine, le bec 44 est avantageusement constitué par un simple copeau relevé à l'aide d'un outil approprié. Dans l'exemple représenté, le bec 44 et la zone concave 46 sont réalisés sur deux faces latérales opposées de la branche 12.

Les organes d'articulation 34 et 36 présentent chacun un canal susceptible d'être placé dans une première position dans laquelle il est aligné avec l'extrémité ouverte correspondante du tube 26 et dans une deuxième position sensiblement perpendiculaire à la première. On comprend que, dans la première position du canal, la branche correspondante peut être insérée dans le tube ou extraite hors de ce dernier, et que, dans la deuxième position du canal, la branche correspondante occupe sa position d'utilisation. Les organes d'articulation comprennent, en outre, des moyens de calage de l'extrémité avant de la branche correspondante lorsque cette dernière est extraite du tube.

Les organes d'articulation 34 et 36 sont identiques. En référence aux figures 7 à 12, on décrit maintenant plus précisément l'organe 34. Il comporte une base dormante 50 raccordée à l'extrémité 30 du tube 26, et un

élément tournant 52, disposé sur la base 50 et susceptible de tourner par rapport à elle autour d'un axe de rotation A.

La base 50 et l'élément 52 peuvent indifféremment être disposés l'un sur l'autre ou l'un sous l'autre, l'essentiel étant qu'ils soient superposés
5 verticalement.

La base 50 de chaque élément tournant est fixée au tube 26 par tout moyen approprié, par exemple par soudure. Les bases 50 et les éléments tournants 52 des organes d'articulation 34 et 36 sont disposés de manière
10 totalement symétrique à chacune des deux extrémités du tube 26, de sorte que les niveaux d'extraction des deux branches sont symétriques.

La figure 7 est une vue en coupe selon la ligne VII-VII de la figure 8, sur laquelle, pour faciliter la compréhension, la branche 12 est représentée en vue extérieure. La figure 8 est une vue en coupe verticale, selon la
15 ligne VIII-VIII de la figure 7.

La base dormante 50 est mieux visible sur les figures 9 et 10. Elle comporte une platine horizontale sensiblement circulaire 54 ayant un perçage central 56 présentant un décrochement 58. Elle comporte également
20 une portion de paroi verticale avant 60 et un manchon 62 s'étendant, sensiblement parallèlement au tube 26, à l'arrière de la monture, et ouvert vers l'extérieur. Ce manchon est percé d'un alésage cylindrique.

Les figures 11 et 12 montrent l'élément tournant 52. Il comporte un perçage 64 qui vient s'aligner avec le perçage 56 de la base 50. Le canal 68 qui sert au passage de la branche est ménagé dans une partie excentrée de
25 l'élément tournant 52. Il comporte une face horizontale de base 70 et deux faces latérales 72 et 74. La face 74 est interrompue dans sa partie médiane et comporte deux portions 74a et 74b situées de part et d'autre de cette interruption 74c, qui peut n'être qu'un simple décrochement. Une gorge annulaire 66 concentrique au perçage 64, ouverte vers le haut (vers la
30 platine 54 de la base 50), s'ouvre latéralement, pour une portion de sa circonférence, sur l'interruption 74c de la paroi 74.

L'élément tournant 52 présente également une face de butée 76 sensiblement perpendiculaire à l'une des faces du canal 68 et qui, dans la première position du canal, est dirigé vers l'extrémité 30 du tube 26. Dans
35 l'exemple représenté, la face de butée 76 est perpendiculaire à la face latérale 72 et ménagée dans le même élément de paroi verticale excentré 71. Comme on le voit sur la figure 7, lorsque la branche 12 est extraite du

tube 26, la face active 44a de son bec 44 vient coopérer en butée avec la face de butée 76 de l'élément tournant 34 pour définir la position maximale d'extraction de la branche.

5 Chaque organe d'articulation comporte un organe élastique susceptible de faire saillie dans le canal de l'élément tournant pour coopérer avec la zone concave 46 de la branche correspondante et caler cette dernière dans sa position d'extraction, et d'être escamoté élastiquement pour permettre le coulissement de la branche dans le canal.

10 Plus précisément, dans l'exemple représenté, l'organe élastique est constitué par une portion d'anneau élastique 78 qui est disposée dans la gorge annulaire 66 et est fixe en rotation. Sous l'effet de son élasticité, cette portion d'anneau 78 tend naturellement à dépasser à l'intérieur du canal 68 en s'insérant dans l'interruption 74c de la paroi 74. Ainsi, lorsque la portion d'anneau 78 est en contact avec la partie courante de la branche, elle
15 s'escamote à l'intérieur de la gorge annulaire 66 et libère le coulissement de la branche à l'intérieur du tube 26. Ce n'est que lorsque la branche est dans sa position d'extraction hors du tube que la portion d'anneau 78 vient coopérer avec la zone concave 46 sous l'effet de son élasticité.

20 Comme on le voit sur la figure 7, la portion d'anneau 78 a une extrémité libre 78a qui est angulairement proche de l'extrémité 30 du tube 26 et une extrémité fixe 78b qui est angulairement éloignée de cette extrémité 30. En d'autres termes, à partir de son extraction hors du tube et au cours de sa rotation devant l'amener dans sa position d'utilisation, la branche vient d'abord au contact de la portion d'anneau 78 au voisinage de son
25 extrémité libre 78a et se rapproche peu à peu de l'extrémité fixe 78b. L'extrémité 78b est relevée par rapport au plan moyen de la portion d'anneau 78 et vient se loger dans le décrochement 58 du perçage central 56 de la base dormante 50, ce qui permet de rendre la portion d'anneau 78 fixe en rotation.

30 La coopération des faces de butée 76 et 44a permet d'éviter l'extraction totale de la branche hors du reste de la monture, et la coopération de la zone concave 46 et de la portion d'anneau 78 permet, lorsque la branche est alignée avec le tube, d'opposer une légère résistance à l'insertion de la branche dans le tube. La raideur de la portion d'anneau 78
35 augmente depuis son extrémité libre 78a jusqu'à son extrémité fixe 78b. Ainsi, au fur et à mesure que la branche tourne pour adopter sa position

d'utilisation, la résistance à un déplacement tendant à désengager les faces de butée 76 et 44a augmente. Ceci permet d'éviter tout coulisement intempestif de la branche par rapport au canal 68 lorsqu'elle est extraite du tube. L'élément de paroi verticale 60 de la base 50 qui empêche la
5 branche 12 de sortir de l'élément d'articulation en position d'utilisation n'est donc pas obligatoirement présent.

De plus, comme on le voit sur la figure 15, les branches peuvent adopter une troisième position dans laquelle elles sont repliées à l'arrière de la monture. Dans cette troisième position, aucun élément de paroi verticale
10 ne vient faire obstacle à un coulisement de la branche vers l'extérieur de l'organe d'articulation. Dans cette troisième position, la zone concave 46 est en contact avec une partie du ressort 78 qui présente une forte raideur, de sorte qu'il est très difficile de faire sortir l'extrémité avant de la branche hors de l'organe d'articulation.

15 Le manchon 62 de la base 50 sert de cylindre à un piston élastique 80 ayant une extrémité active 80a. Au cours de la rotation de la branche, cette extrémité active 80a coopère successivement avec les faces latérales planes, dirigées verticalement, de l'organe tournant 52. De manière générale, cet organe tournant comporte au moins une première et une deuxième faces
20 latérales planes 82 et 84 perpendiculaires et adjacentes.

La coopération du piston et des faces actives sert à définir les différentes positions de la branche. Ainsi, l'extrémité active 80a du piston coopère avec la première face latérale 82 de l'organe 52 pour définir la position dans laquelle la branche 12 est alignée avec le tube 26. Pour passer
25 à la position d'utilisation des branches, le piston est sollicité en compression, qui est maximale lorsque sa face active coopère avec l'angle arrondi 83 entre les faces 82 et 84. Lorsque la face active du piston coopère avec la deuxième face latérale 84, la position d'utilisation est définie et les branches ne risquent pas d'être écartées ou ramenées vers l'intérieur de façon
30 intempestive.

Lorsque, comme c'est le cas dans l'exemple représenté, les branches peuvent adopter la troisième position dans laquelle elles sont repliées à l'arrière de la monture, l'élément tournant 52 comporte une troisième face latérale plane et verticale 86 parallèle à la face 82 et adjacente à la face 84.
35 L'extrémité active 80a du piston 80 vient coopérer avec cette troisième face pour définir la troisième position de la branche. La figure 14 montre le

passage de la branche 12 entre sa position d'utilisation (figure 13) et sa position repliée (figure 15), au cours duquel l'extrémité active 80a du piston coopère avec l'angle arrondi 85 qui sépare les faces 84 et 86.

Dans l'exemple représenté, le piston comporte un embout 88, dont
5 l'extrémité libre constitue la face active 80a, et qui est disposé dans le manchon 62. Un ressort de compression 90 est interposé entre le fond du manchon et l'embout 88, et est avantageusement logé dans un alésage de ce dernier.

Il faut noter que le piston est réalisé à l'arrière de la monture et
10 adjacent au tube 26 pour être masqué lorsque l'utilisateur porte des lunettes. Cette disposition n'est toutefois pas obligatoire.

Pour solidariser entre elles les différentes pièces de chaque organe d'articulation, ces derniers comportent deux flasques 92 et 94 qui jouent le rôle de couvercles inférieur et supérieur, le flasque 92 étant placé contre la
15 base 50 et le flasque 94 étant placé contre la face de l'élément tournant opposée à la base 50. L'un des deux flasques, par exemple le flasque 92, comporte un manchon étagé qui vient se loger dans le perçage de la base 50 et dans celui, de diamètre plus réduit, de l'élément tournant 52. Ce manchon 96 est fileté et les deux flasques sont solidarisés à l'aide d'une
20 vis 98 qui les empêche de tourner l'un par rapport à l'autre, l'extrémité libre du manchon 96 venant en contact avec la face en regard du flasque 94.

REVENDICATIONS

1. Monture de lunettes comportant un corps de monture (10), deux branches (12, 14), des moyens pour fixer deux verres de lunettes (16, 18) audit corps, et des moyens formant logement (26) ménagés dans une partie supérieure (24) du corps, les branches (12, 14) étant susceptibles d'être au moins partiellement insérées dans ces moyens formant logement (26) pour adopter une position de repos dans laquelle elles s'étendent au-dessus des emplacements des deux verres (16, 18) et d'en être extraites pour adopter une position d'utilisation dans laquelle elles s'étendent dans une direction sensiblement perpendiculaire au plan moyen de ce corps (10), ces branches étant flexibles et présentant, chacune, une extrémité avant et une extrémité arrière (12b, 14b) respectivement proche et éloignée du corps de monture en position d'utilisation,

15 caractérisée en ce que les moyens formant logement sont constitués par un tube unique (26) apte à recevoir les deux branches (12, 14), ce tube étant ménagé dans la partie supérieure (24) du corps de monture (10), s'étendant, dans une direction dite "transversale", au-dessus des emplacements des deux verres (16, 18), et présentant deux extrémités opposées ouvertes (30, 32), respectivement situées à une première et à une deuxième extrémités latérales de la partie supérieure (24) du corps de monture (10), et

25 en ce que les extrémités avant (12a, 14a) des branches (12, 14) sont effilées, lesdites branches étant susceptibles de se croiser pour être toutes deux insérées dans ledit tube unique (26).

2. Monture selon la revendication 1, caractérisée en ce que les extrémités avant (12a, 14a) des branches (12, 14) présentent, chacune, deux pans inclinés (38, 40) délimitant un dièdre.

3. Monture selon la revendication 2, caractérisée en ce que, pour chaque branche (12, 14), la ligne d'intersection des deux pans inclinés (38, 40) présente une pointe saillante (42).

4. Monture selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce qu'elle comporte un premier et un deuxième organes d'articulation (34, 36) respectivement situés à la première et à la deuxième extrémités latérales de la partie supérieure (24) du corps (10) de monture, chacun de ces organes présentant un canal (68), susceptible d'être placé dans une première position

dans laquelle il est aligné avec l'extrémité correspondante (30, 32) du tube (26) et dans une deuxième position sensiblement perpendiculaire à la première, et comprenant des moyens de calage de l'extrémité avant (12a, 14a) de la branche (12, 14) correspondante lorsque cette dernière est extraite
5 du tube (26).

5. Monture selon la revendication 4, caractérisée en ce que chaque organe d'articulation (34, 36) comporte une base dormante (50) raccordée à l'extrémité correspondante du tube et un élément tournant (52), disposé sur
10 ladite base (50) et susceptible de tourner par rapport à elle autour d'un axe de rotation (A), le canal (68) présentant une face de base (70) et deux faces latérales (72, 74), et étant ménagé dans cet élément tournant, ce dernier présentant une face de butée (76) sensiblement perpendiculaire à l'une des
15 faces (72) du canal (68) et dirigée vers l'extrémité correspondante (30, 32) du tube (26) dans la première position du canal, et en ce que l'extrémité avant de chaque branche présente un bec (44) ayant une face active (44a) dirigée vers l'arrière et susceptible de coopérer en butée avec la face de butée (76) de l'élément tournant correspondant.

6. Monture selon la revendication 5, caractérisée en ce que chaque
20 branche (12, 14) présente une zone concave (46) au voisinage de son extrémité avant (12a, 14a), et en ce que chaque organe d'articulation (52) comporte un organe élastique (78) susceptible de faire saillie dans le canal (68) de l'élément tournant (52) pour coopérer avec la zone concave (46) de la branche (12, 14) correspondante et caler cette dernière dans sa position d'extraction, et d'être escamoté élastiquement pour
25 permettre le coulissement de la branche dans le canal.

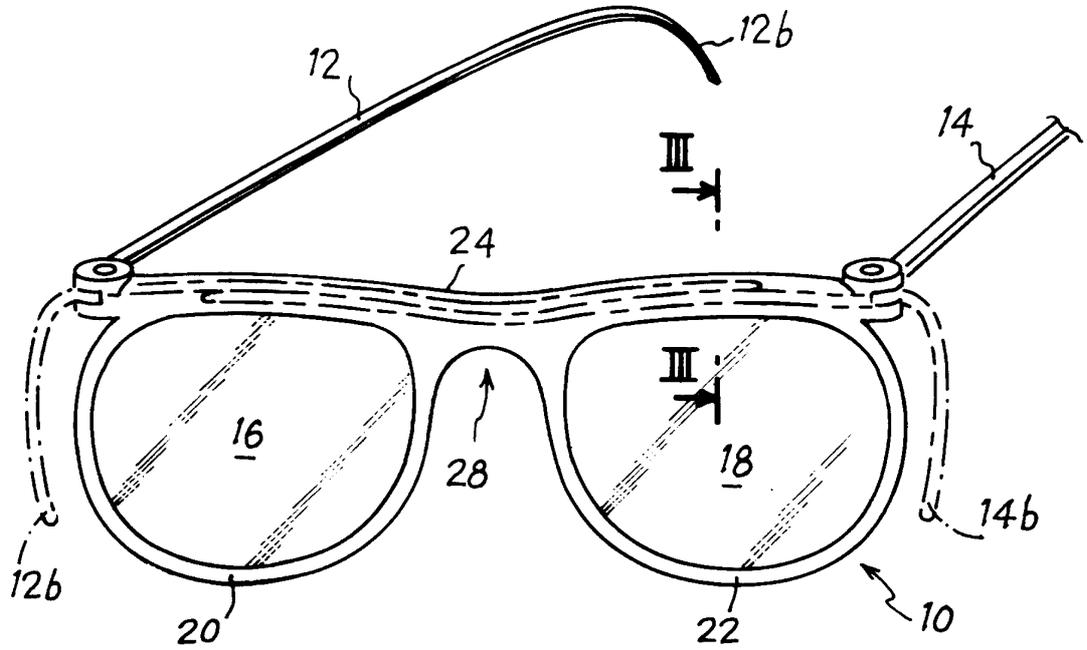
7. Monture selon la revendication 6, caractérisé en ce que l'élément tournant (52) comporte une gorge annulaire (66) centrée sur l'axe de rotation (A), et en ce que l'organe élastique est constitué par une portion d'anneau élastique (78), disposée dans ladite gorge (66) et fixe en rotation, ledit
30 organe ayant une extrémité libre (78a) angulairement proche de l'extrémité correspondante (30, 32) du tube (26), et une extrémité fixe (78b) angulairement éloignée de cette extrémité correspondante.

8. Monture selon l'une quelconque des revendications 5 à 7, caractérisée en ce que l'élément tournant (52) de chaque organe d'articulation (34, 36)
35 présente au moins une première (82) et une deuxième (84) faces latérales planes perpendiculaires et adjacentes, et en ce que chaque organe

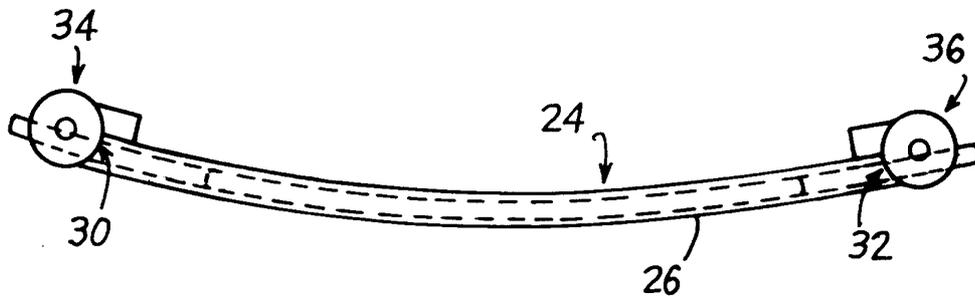
d'articulation (34, 36) comporte un piston élastique (80) ayant une extrémité active (80a) susceptible de coopérer avec l'une ou l'autre desdites faces latérales planes (82, 84) pour définir l'une ou l'autre des positions de la branche correspondante.

5 9. Monture selon la revendication 8, caractérisée en ce que l'élément tournant de chaque organe d'articulation présente une troisième face latérale plane (86), parallèle à la première (82) et adjacente à la deuxième (84), et en ce que l'extrémité active (80a) du piston (80) est susceptible de coopérer avec cette troisième face (86) pour définir une troisième position de la
10 branche correspondante, dans laquelle cette dernière est repliée sur le côté arrière de la monture.

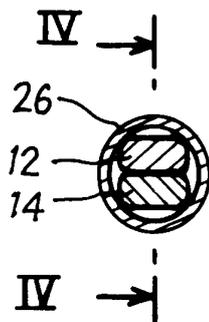
10. Monture selon l'une quelconque des revendications 8 et 9, caractérisée en ce que chaque piston (80) comporte un embout (88) disposé à coulissement dans un cylindre (62) qui fait corps avec la base
15 dormante (50), et un ressort de compression (90) logé dans le cylindre.



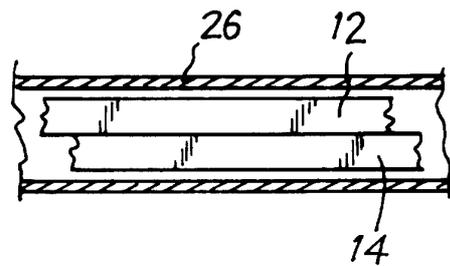
FIG_1



FIG_2

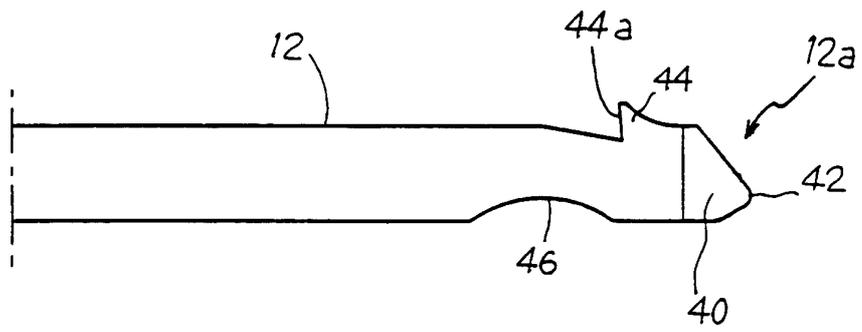
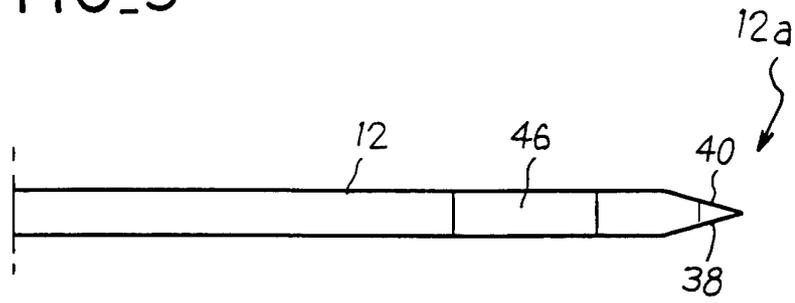


FIG_3



FIG_4

FIG_5



FIG_6

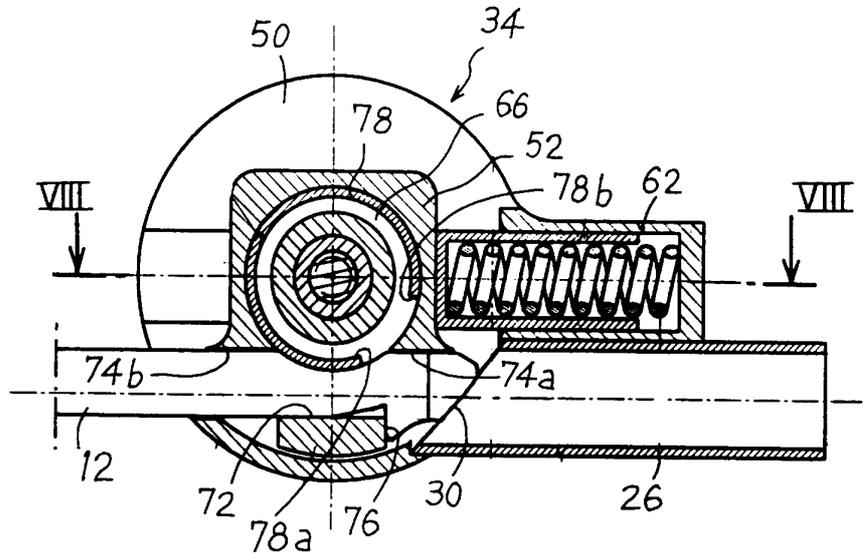


FIG. 7

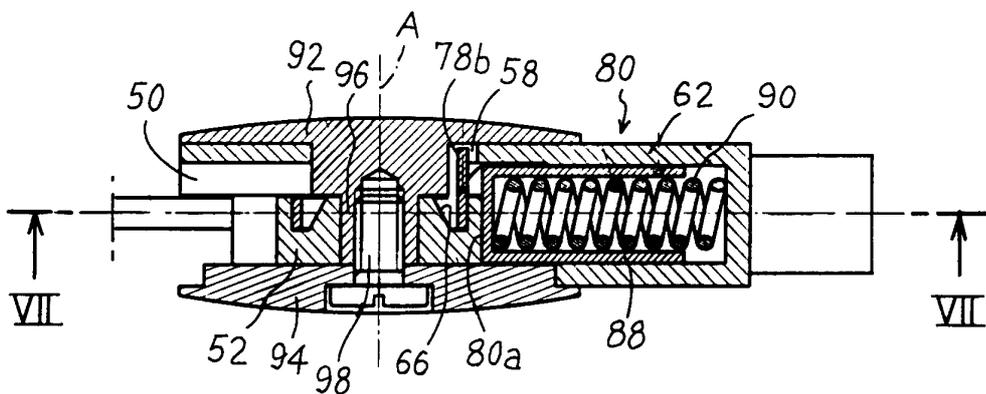


FIG. 8

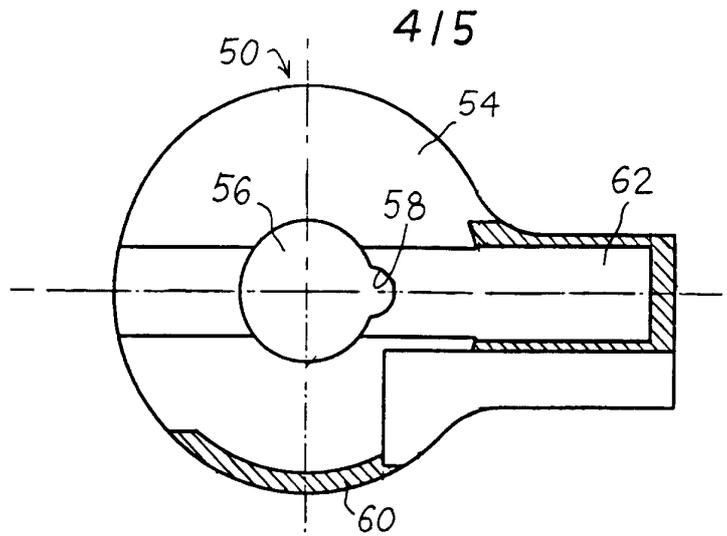


FIG. 9

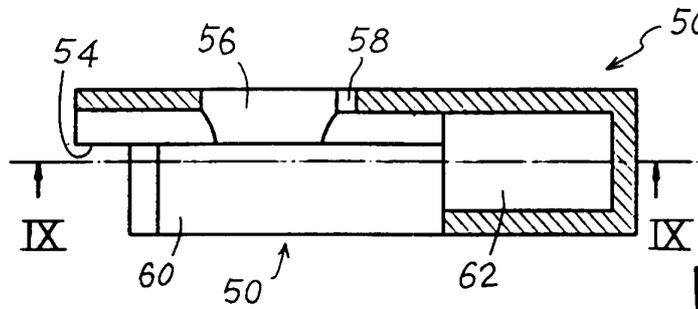


FIG. 10

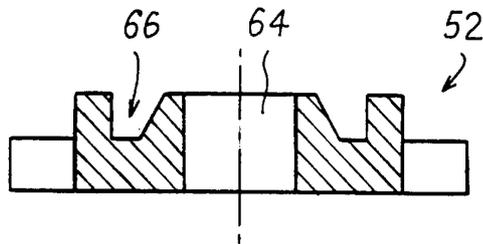


FIG. 11

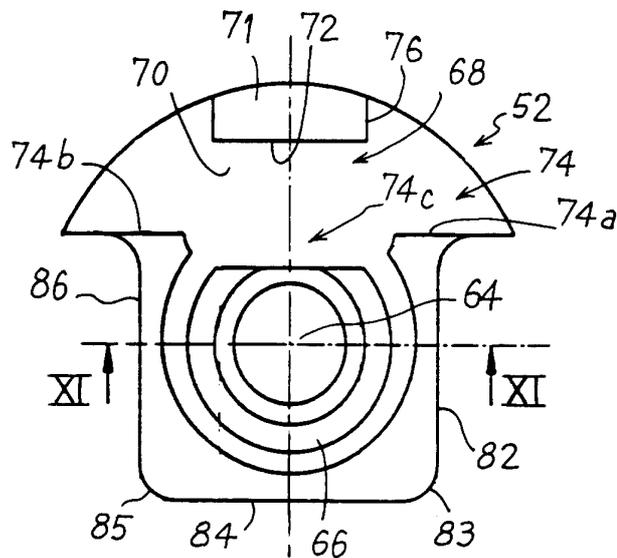
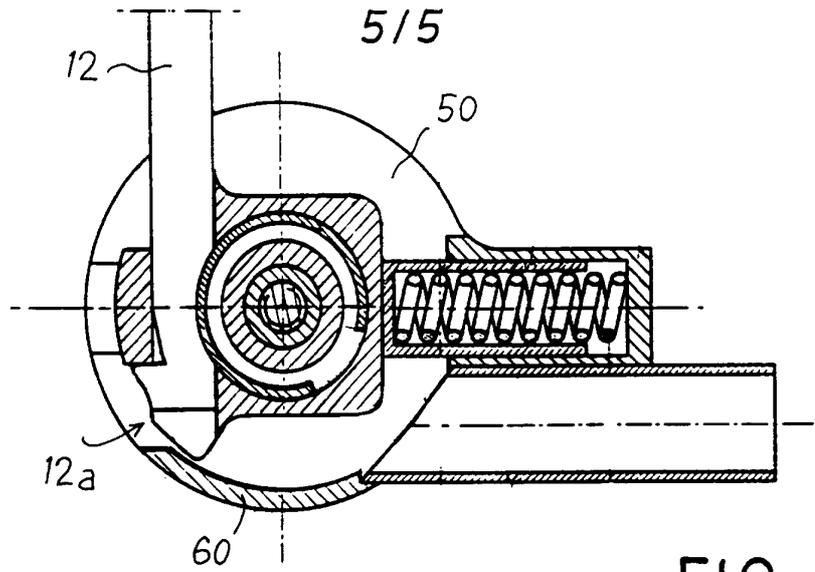
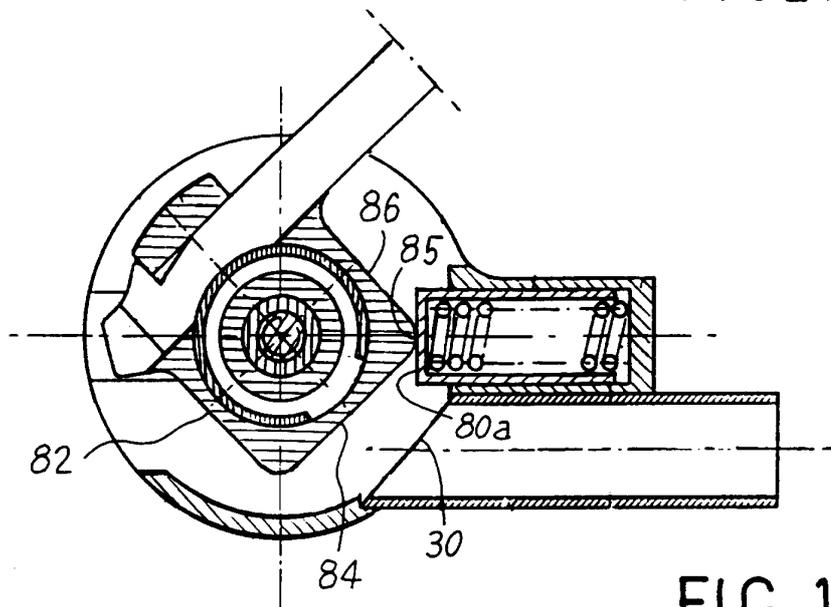


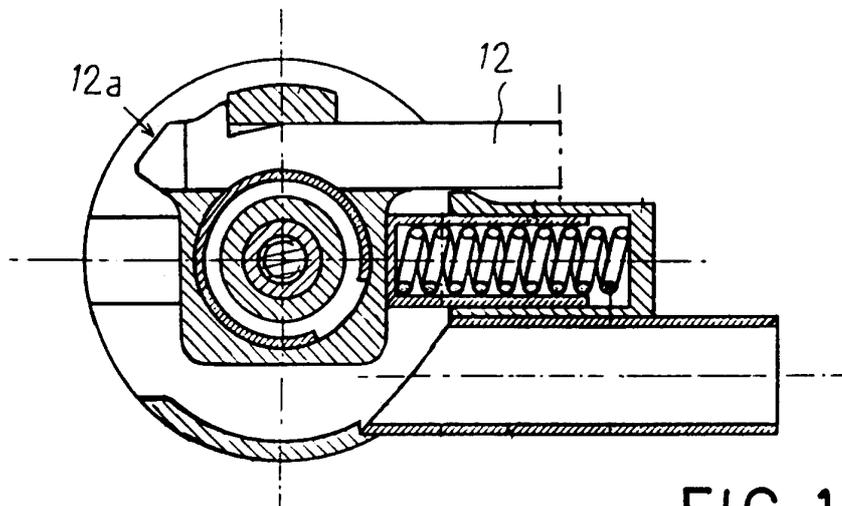
FIG. 12



FIG_13



FIG_14



FIG_15

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, des parties pertinentes	
D,Y	EP-A-0 354 051 (DESIGNER PRODUCTS EST.) * colonne 2, ligne 11 - colonne 4, ligne 39 *	1
Y	--- GB-A-2 216 283 (ALROY & STANLEY ASSOCIATES) * page 3 *	1
A	--- US-A-2 753 762 (H.J. DORGELYS) * colonne 2, ligne 59 - colonne 3, ligne 6; figures 11-13 *	1
A	--- FR-A-2 619 934 (R. TREDOULAT) * page 1 - page 2 *	1
A	--- EP-A-0 239 011 (VISOTTICA) * colonne 1; figures 2,3 *	8,10
A	--- FR-A-2 623 919 (R. TREDOULAT) -----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		G02C
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
7 Février 1996		CALLEWAERT, H
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1